

AUTORISATION PARENTALE

Autorisation pour les enfants PASSAGER, âgé de moins de 16 ans

Madame, Monsieur, votre enfant sera passager lors de l'activité Jet-Ski, il lui sera **interdit de piloter**. Le pilote du véhicule nautique qui accompagne votre enfant signera la déclaration préalable reprise ci-dessous :

DECLARATION PREALABLE A L'UTILISATION EN MER D'UN VEHICULE NAUTIQUE A MOTEUR INITIATION ET RANDONNEE ENCADREE PAR UN MONITEUR DIPLOME

Le stagiaire déclare avoir pris connaissance des conditions d'aptitudes physiques minimales requises figurant au bas du présent document. Le stagiaire s'engage à respecter les consignes données par le moniteur, et notamment les limitations de vitesse (20 nœuds soit 38 km/h au large, 5 nœuds soit 9 km/h dans les chenaux, accès au port, approche des plages), les règles de priorité et de balisage. Le port du gilet de sauvetage et de la combinaison est obligatoire pendant toute la durée de l'activité.

Le stagiaire pilote déclare prendre un VNM (jet) en parfait état et avoir au moins 16 ans révolus le jour de la prestation. Le stagiaire doit naviguer à plus de 100 mètres de tout autre VNM ou embarcation et s'engage à porter le coupe-circuit pendant toute la durée de l'activité. La formation Delta doit impérativement être respectée : ne jamais se positionner directement derrière un autre VNM sur le même axe. Chaque stagiaire doit maintenir un décalage latéral d'au moins 50 mètres par rapport au VNM qui le précède, comme indiqué sur nos panneaux d'information. En cas de doute, le stagiaire augmentera sa distance par rapport aux autres VNM. Il est strictement interdit d'adopter un comportement de type 'accordéon', c'est-à-dire de ralentir volontairement pour augmenter la distance avec le moniteur, puis accélérer brusquement au-delà des vitesses autorisées. Il est strictement interdit de changer brusquement de cap ou de faire des ronds dans l'eau. Le stagiaire reconnaît avoir été informé par le moniteur des conditions locales de navigation, des zones d'évolution et du maniement du VNM. Il s'engage à respecter les consignes données et à rester en permanence dans le champ de vision du moniteur. Le non-respect des consignes du moniteur engagera l'entière responsabilité civile et pénale du stagiaire et entraînera l'arrêt immédiat de la randonnée, sans possibilité de remboursement de la prestation. ARCAJETMARINE / JET33 déposera plainte et se constituera systématiquement partie civile en cas d'action en justice. Ne sont pas couverts les dommages corporels du stagiaire en cas d'accident responsable. Une franchise de 5000€ sera exigée en cas de casse, accident, immobilisation, saisie, etc.... du fait du stagiaire sans préjudice du remboursement total des frais occasionnés non garantis par l'assurance du loueur. En cas de litige, le tribunal compétent sera celui du siège de l'entreprise (Bordeaux). ARCAJETMARINE / JET33 ne peut être tenue responsable des éventuels retards de mise à disposition ou de livraison, dus à toute raison indépendante de sa volonté, notamment conditions météorologiques défavorables, modification et réglementation, retard dans les transports ou les retours des randonnées précédentes, force majeure, grève, ni de leurs conséquences directes ou indirectes à l'égard du locataire ou des tiers et n'est redevable d'aucune indemnité à ce titre. En cas de « réservation », la date de mise à disposition, donnée à titre indicatif et sous réserve de disponibilité du matériel, ne lie pas ARCAJETMARINE / JET33.

Conditions d'aptitudes physiques minimales requises :

- Acuité visuelle et auditive satisfaisante, les verres correcteurs ou lentilles cornéennes et prothèses auditives sont admis.
- Membres supérieurs, la fonction de préhension des membres supérieurs nécessaire à la conduite doit être satisfaisante.
- Membres inférieurs, intégrité des 2 membres inférieurs ou intégrité de l'un des membres et appareillage mécanique satisfaisant de l'autre.
- Etat neuropsychiatrique et vasculaire satisfaisant.

Je soussigné(e) Tel.....

O Père - O Mère - O Tuteur légal, atteste avoir lu et compris le contenu de la déclaration préalable que le pilote né(e) le signera avant le départ en activité, et autorise mon enfant né(e) le à être le passager de celui-ci lors de son utilisation d'un véhicule nautique à moteur (VNM) encadré par un moniteur diplômé.

Fait à, le/...../.....

SIGNATURE :

Joindre la pièce d'identité du parent ou du représentant légal et celle de l'enfant.

Autorisation et copie des pièces d'identité à présenter sur place par l'enfant ou à adresser par mail :
arcajetmarine@gmail.com